COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE n°4 « Rivières et Plaines »
5 avril 2022 – 18h30 – Pontailler-sur-Saône

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, Territoire d'Energie Côte d'Or et Hugues Antoine, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués. Mme Bonnet-Vallet, Maire de Pontailler-sur-Saône remercie à son tour les présents.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Thomas Irlinger, Technicien, Erwan Gonon, Conseiller en Energie Partagée et Jean-Michel Jeannin, Directeur Général des Services.

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- Entreprise SCUB/SOBECA représentée par Nicolas Clanchet,
- Entreprise BFCL Citeos représentée par Jean-Michel Ledeuil et Quentin Montastier.

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Cindy Louet et Anthony Lhomme.

ACTUALITÉS :

Le SICECO, Territoire d'Energie Côte d'Or, a mis en place l'espace adhérent permettant à chaque commune d'avoir accès à toutes les données relatives à son patrimoine et aux compétences auxquelles elle adhère. Son accès se fait avec les mêmes identifiants que l'application SIG (retransmis dernièrement).

Une alerte est à nouveau faite sur la crise internationale et son impact sur le prix des énergies, notamment sur le prix du gaz qui a été multiplié par 6 depuis octobre 2021. En conséquence, les niveaux de prix en 2022 en gaz sont globalement très élevés (2 à 3 fois supérieur). Les prévisions pour 2023 et 2024 sont un retour à des tarifs similaires à ceux de 2021. (Une légère baisse est prévue sur l'électricité en lien avec la baisse de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) imposée par l'Etat mais qui fera l'objet d'un rattrapage dans les années à venir).

Afin d'aider au mieux certaines communes, le titulaire du marché a accepté la possibilité de sortir du groupement d'achat les tous derniers adhérents pour qu'ils puissent rester sur le TRV au cas où il soit plus intéressant que l'offre du groupement. Il est rappelé que le SICECO reste disponible pour toutes questions liées à l'énergie et au groupement d'achat.

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU COMITE SYNDICAL :

Le Président de CLE informe les délégués que :

- M. **Guillaume Gérard**, délégué titulaire de la commune de Fontenelle, et délégué titulaire CLE, a démissionné.

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au Comité du SICECO.
La Commune a procédé à de nouvelles élections le 22 octobre dernier, le nouveau titulaire Commune est : Mme **Isabelle Quirot**, maire de Fontenelle.

Le Président de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite les délégués à procéder à l'élection. Fait acte de candidature pour la commune suivante :

- **M. Roland de Bretteville**, représentant la commune de Champagne-sur-Vingeanne,

Le Président fait procéder à l'élection du délégué par l'assistance.

M. Roland de Bretteville, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé délégué titulaire au Comité du SICECO.

I. ENERGIE

A. Conseil en Energie Partagé (CEP)

❖ Recensement des projets de rénovation du bâti

Le SICECO, via ses Conseillers en Energie Partagés (CEP), accompagne les communes dans les projets de rénovation des bâtiments et les constructions neuves. Les actions des CEP se concentrent sur la gestion du patrimoine, les suivis de consommations et la programmation des travaux en identifiant, pour le compte des communes, toutes les aides possibles à tous les niveaux. La récupération des CEE fait également partie de ce travail d'accompagnement.

A ce jour, 350 communes ont délivré la compétence CEP ; il est fortement recommandé de consulter votre CEP dès qu'un projet de rénovation d'un bâtiment est envisagé.

La commune de Cheuge demande des informations sur la rénovation de logements communaux. Il est indiqué qu'il est possible de faire une coordination entre la commune, le service ICO du Département et le SICECO.

Une question est posée sur le démarchage pour l'agrivoltaïsme par certaines entreprises : les communes peuvent se rapprocher du SICECO pour obtenir des conseils.

❖ Programmes d'aide du SICECO : isolation des combles

Le SICECO a remis en place un programme d'aide à l'isolation des combles perdus avec la création d'un groupement d'achat : l'étude est prise en charge par le SICECO. Les travaux seront subventionnés à 35%.

Un second appel à projet porterait sur les chaudières fiouls et propane à remplacer. L'objectif est d'engager rapidement la suppression des chaudières « fossiles » avec le maximum de subventions.

B. Energies renouvelables, 2 outils d'investissement :

Le SICECO accompagne techniquement les communes sur tout projet et les invite à le contacter en cas de démarchage par des développeurs EnR. Si la commune décide de porter son projet, le SICECO peut l'accompagner.

❖ **SEML « Côte d'Or Energie »**

Pour certains projets, le développement peut être porté par la SEML Côte d'Or Energie (avec une société dédiée à chaque projet) qui est le développeur local à privilégier.

Trois projets éoliens sont actuellement en cours de développement, à Cerilly – Sainte-Colombe-sur-Seine, sur le secteur de Seurre ainsi qu'à Orchamps (39). 3 projets photovoltaïques au sol sont également en développement (Labergement-les-Seurre, Poiseul-la-Grange et Courchaton (70)). Les investissements réalisés dans ce cadre ont pour objectifs des seuils de rentabilité d'au moins 5%.

❖ **Régie « Côte d'Or Chaleur »**

Dans le cas où un réseau de chaleur alimente au moins 2 abonnés, il y a « vente de chaleur ». Uniquement pour ces projets, le SICECO, via sa Régie Côte-d'Or Chaleur, peut, par transfert de la compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » par la commune au SICECO, construire, exploiter et gérer la vente de chaleur aux abonnés. Le SICECO porte la totalité de l'investissement.

Pour les projets propres des communes visant à supprimer des chaudières fioul ou propane, le SICECO réalise l'étude et l'accompagne jusqu'à la mise en route de la chaudière.

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux d'Eclairage Public

❖ **Organisation générale**

Les contraintes actuelles et la nécessaire transition énergétique impose au SICECO de réfléchir avec les communes à une nouvelle manière d'éclairer, plus sobre et plus efficace.

La coupure nocturne voire la coupure totale estivale est le seul moyen efficace pour faire des économies sur la facture d'électricité.

La seule rénovation des luminaires âgés de plus de 20 ans en Leds prendra plus de 10 ans.

Il convient donc de s'interroger sur la dimension du parc de points lumineux et de le réduire dans la mesure du possible. La durée et l'intensité d'éclairement sont également à prendre en compte. Le Parc Naturel du Morvan est actuellement dans une démarche forte de réduction de la pollution lumineuse avec la candidature au projet Dark Sky (augmentation des coupures et température de luminaire à 2400°K maximum).

Une question est posée sur l'éclairage solaire et le recul du SICECO sur sa pérennité. Il est indiqué que le SICECO compte à ce jour une dizaine de points solaires, uniquement pour des sites isolés pour la plupart installés récemment et donc sans recul suffisant pour qualifier leur durabilité et performances à long terme.

Le SICECO souhaite rencontrer les communes volontaires pour appliquer des actions fortes en faveur de la réduction du fonctionnement et de la taille du parc EP en faveur d'économies de fonctionnement et d'investissement, et en faveur de l'environnement (faune nocturne, insectes, oiseaux, pollution lumineuse, …).

❖ **Travaux en cours et programmation**

Les dossiers en attente de validation sont présentés, ainsi que les dossiers en cours d'étude.

La commune d'Heuilley-sur-Saône demande à annuler l'extension EP du Cimetière, ainsi que les points envisagés en lien avec l'arrêt de bus qui ne sera pas installé.

La commune de Mirbeau-sur-Bèze demande à reporter son dossier « place Bassot ».

La commune de Renève indique réfléchir à supprimer l'éclairage au croisement avec la RD70.
La commune d'Arceau souhaite des informations sur son patrimoine (EP <20 ans, etc.).
La commune de Lamarche-sur-Saône relance la demande de programmation du dossier d'extension EP pour le lotissement de la Garenne pour fin 2022 : le chiffrage est en cours d'actualisation, le nombre de point lumineux sera optimisé.
La commune de Belleneuve souhaite éclairer un parking pour poids-lourds. Il est indiqué que ce dossier ne sera pas programmé en 2022, la demande est bien enregistrée.
La commune d'Izier indique avoir validé le dossier électrique, mais attend des informations sur la partie éclairage public.

B. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

❖ Extensions du réseau :

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Il est précisé que le délai de livraison des postes de transformation a très fortement augmenté, allant jusqu'à 12 mois sur certains modèles.

La commune de Champagne-sur-Vingeanne indique donner sa réponse au devis dans la semaine.
La commune de Noiron-sur-Bèze attend un retour sur leur projet.

❖ Enfouissements et renforcement de réseau :

Il est rappelé que suite aux nombreuses demandes, différents programmes ont été mis en place impliquant des taux de subventions différents selon les dossiers. Il est également précisé que l'enveloppe FACé n'est à ce jour pas connu et qu'elle risque de diminuer dans les années à venir. L'enveloppe ENEDIS est quant à elle bloquée jusqu'en 2028 (renouvellement de concession).

La commune de Champagne-sur-Vingeanne souhaite revoir le nombre de points lumineux à installer suite à l'enfouissement programmé.

Interlocuteurs techniques SICECO : technicien Thomas Irlinger tirlinger@siceco.fr

Mme Louet, Interlocutrice Privilégiée ENEDIS sur la CLE, rappelle les missions du concessionnaire et les diverses coordonnées et ressources accessibles aux élus (diapos en pièces jointes).

La commune d'Izier indique que les branches coupées lors de l'élagage ont été jetées dans la rivière. ENEDIS apportera une réponse en direct à la commune.

III. MOBILITE

A. Infrastructures

Le réseau de bornes du SICECO constate une hausse du nombre de recharges sur son parc depuis juin 2021, mais avec une réduction de la quantité d'énergie chargée par connexion.

❖ Schéma régional de cohérence de développement des IRVE

Le Schéma régional de cohérence de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques est actuellement en cours de révision par la Région jusqu'à fin 2022.

En parallèle, le SICECO réfléchit à revoir son infrastructure et rappelle que le déploiement fait par le SICECO vient d'une absence d'initiative privée plutôt en milieu rural. A ce jour, de nombreux sites et entreprises développent des points de recharge sur des lieux très fréquentés.

- **Déploiement des stations d'avitaillement GNV**

Le déploiement des stations GNV et bio-GNV est une autre manière, complémentaire à l'électricité, de répondre à la décarbonation des transports, notamment pour celui des marchandises.
Par l'intermédiaire de la SEML Côte d'Or Energie, il est envisagé la création d'une société régionale dédiée au déploiement de plusieurs stations de ce type en Côte d'Or, Jura, Doubs et Saône et Loire.

B. Flottes publiques

- **Conversion des flottes**

Le SICECO porte actuellement une réflexion sur l'accompagnement des communes dans le renouvellement de leur flotte de véhicules en lien avec les obligations de conversion des véhicules. Des projets d'achat groupé sont envisagés.

- **Présentation GRDF (diapos en pièces jointes) :**

Le gaz vert et de son développement actuel (hausse des raccordements, comparaison aux productions nucléaires) est abordé, avec une présentation des méthaniseurs en fonction et ceux en cours de développement sur la région. La part du gaz vert en Côte d'Or représentera 15% de la couverture du besoin en en gaz en 2024.

Le gaz vert est actuellement moins cher que le prix de vente des marchés du gaz. Les nouvelles technologies de chauffage tel que les pompes à chaleur hybride comprenant une chaudière au gaz sont des technologies qui permettent de lisser les consommations électriques en consommant plutôt du gaz au moment des pics de consommation électrique

Les communes sont invitées à contacter le SICECO dès les prémisses de tout projet de développement sur leur commune (construction et rénovation du patrimoine, gestion et aménagement des réseaux, extension urbaine, etc.).
Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 6 avril 2022

Le Président de la CLE,

Hugues ANTOINE

PJ au compte-rendu :
Diaporama présenté en réunion de CLE
Tableaux travaux et programmations ultérieures
Coordonnées services Orange et ENEDIS
Présentation ENEDIS et GRDF